

Résolution : informations sur la mise en œuvre des amendements au budget acceptés par le Conseil général

Depuis la dernière législature, le nombre d'amendements déposés dans le cadre de la discussion sur le budget a pris l'ascenseur. Il arrive régulièrement que certains d'entre eux passent la rampe. Une fois un amendement accepté, le Conseil général ne dispose d'aucun suivi sur sa mise en place et sur les changements provoqués par cette décision, exception faites d'informations partielles qui lui parviennent tardivement et généralement par « voie détournée ». Ces indications concernent souvent une mise en application difficile voire impossible de l'amendement concerné. Il convient de se montrer insistant pour que des précisions sur un tel échec soit porté à la connaissance de l'ensemble du Conseil. L'amendement 320.3637 déposé dans le cadre du budget 2020 demandant une participation supplémentaire aux coûts des unités cours pour le conservatoire et l'EJMA en constitue l'exemple le plus symptomatique. Il en est d'autres qui auraient également mérité une explication complète sur leur véritable destin, notamment le 701.3144 accepté la même année. Cet amendement demandait de consacrer 100'000.- frs à l'installation de panneaux solaires sur un ou plusieurs toits de bâtiments administratifs. Le Conseil général ignore tout de ce qu'est devenue la somme amendée. Aucune information ne lui a été communiquée sur les bâtiments qui ont bénéficié d'une telle mesure. La même année le Conseil communal aurait pu ou dû, c'est selon, l'informer sur la finalisation d'un amendement en relation avec l'aménagement d'une cour d'école (arborisation et végétalisation amenant ombre et fraîcheur et offrant des espaces créatifs et d'exploration pour filles et garçons). Jusqu'à ce jour, il s'avère que même le nouveau centre scolaire de Champsec n'en a pas bénéficié. A quoi donc la somme demandée a-t-elle été consacrée ? Enfin, depuis bientôt quatre ans, à chaque analyse du budget ce Conseil décide d'allouer des sommes complémentaires à la réalisation de pistes cyclables. Hormis la signalisation de bandes cyclables, la demande du Conseil général ne semble pas vraiment prise en compte. Des informations à ce sujet permettraient à coup sûr d'éclaircir cette situation.

Pour toutes les raisons invoquées, cette résolution demande au Conseil communal d'informer avec précision le Conseil général sur la mise en œuvre des amendements acceptés lors de l'analyse d'un budget. Cette communication devra se faire lors du plénum des comptes, l'année qui suit la présentation du budget en question.